

# LYCÉE Internes

## Tarifs 2022/2023

### **jours (=SANS mercredi + week-end)**

Septembre/décembre	Janvier/Mars *	Avril/Juillet *	<b>Total année scolaire*</b> (tarif fixé par le CR Occitanie)
431.46 €	335.75 €	383.95 €	<b>1 151,16 €</b>

### **2. Internes 5 jours (=SANS week-end)**

Septembre/décembre	Janvier/Mars *	Avril/Juillet *	<b>Total année scolaire*</b> (tarif fixé par le CR Occitanie)
535.35 €	423.70 €	479.90 €	<b>1 438.95 €</b>

### **3. Internes 7 jours (=AVEC week-end)**

Septembre/décembre	Janvier/Mars *	Avril/Juillet *	<b>Total année scolaire*</b> (tarif fixé par le CR Occitanie)
799.00 €	575.58 €	639.95 €	<b>2 014.53 €</b>

*\*Les tarifs seront revus au 1er janvier 2023 conformément à la délibération de la collectivité de rattachement (Conseil Régional Occitanie). Les tarifs des 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> trimestres sont donc susceptibles d'évoluer.*

## Frais d'internat

### Le prélèvement automatique est vivement recommandé.

Il permet de lisser les versements et d'éviter tout oubli de paiement et les relances du service d'intendance. Le calendrier des échéances vous est présenté dans le tableau ci-dessous (sous réserve d'éventuelles modifications de l'agence comptable du lycée Sarsan de Lourdes) :

Trimestres	Dates de prélèvements	Internes 4 jours	Internes 5 jours	Internes 7 jours
<b>Trimestre 1</b> septembre à décembre 2022	8 novembre	150,00 € (part fixe)	180,00 € (part fixe)	250,00 € (part fixe)
	2 décembre	150,00 € (part fixe)	180,00 € (part fixe)	250,00 € (part fixe)
	2 janvier	131,46 €* (ajustement)	175,35 €* (ajustement)	299,00 €* (ajustement)
<b>Trimestre 2</b> janvier à mars 2023	2 février	150,00 € (part fixe)	180,00 € (part fixe)	250,00 € (part fixe)
	2 mars	150,00 € (part fixe)	180,00 € (part fixe)	250,00 € (part fixe)
	3 avril	35,75 €* (ajustement)	63,70 €* (ajustement)	75,58 €* (ajustement)
<b>Trimestre 3</b> avril à juillet 2023	2 mai	150,00 € (part fixe)	180,00 € (part fixe)	250,00 € (part fixe)
	2 juin	150,00 € (part fixe)	180,00 € (part fixe)	250,00 € (part fixe)
	3 juillet	83,95 €* (ajustement)	119,90 €* (ajustement)	139,95 €* (ajustement)
<b>TOTAL</b>		<b>1 151,16 €* </b>	<b>1 438,95 €* </b>	<b>2 014,53 €* </b>

**Pour souscrire au prélèvement automatique, merci de renseigner l'autorisation de prélèvement jointe en annexe et de fournir un R.I.B. Ces documents sont à remettre à l'intendance le jour de la rentrée à l'internat ou au plus tard le mardi 6 septembre 2022.**

*Le service d'intendance se tient à votre disposition pour toute précision concernant le prélèvement automatique ou tout autre moyen de paiement (télépaiement, virement,...)*

# Prestations accessoires Internes avec week-end

## La blanchisserie du linge personnel

### Forfait de 75€ pour l'année

Deux buanderies équipées de lave-linges professionnels sont disponibles à chaque étage de l'internat (étage fille et étage garçons). Un **forfait de 75€/an** est demandé aux familles en début d'année scolaire. Ce forfait comprend la fourniture de la lessive et l'entretien du matériel par le lycée, ainsi que le lavage du linge de lit (draps, housses, taies) toutes les trois semaines par la lingerie du lycée.

Pour rappel, les élèves internes doivent impérativement **posséder 2 parures de linge de lit** afin d'assurer le roulement lors du lavage.

*Ce forfait est à régler soit par virement avant le 17 août 2022 sur le compte du lycée :*

**Banque : TRESOR PUBLIC    Domiciliation : TARBES**

**IBAN : FR76 1007 1650 0000 0010 0021 943    BIC : TRPUFRP1**

*soit à la rentrée par chèque à l'ordre du LYCEE René Billères ou en espèces.*

## L'argent de poche

Les internes de week-end doivent posséder une **carte bancaire ou une carte bancaire prépayée** (possible dès 12 ans). L'intérêt de cet outil moderne et pratique :

- **Sécurité** : évite de posséder de l'argent liquide à l'internat ; limitation des retraits/achats fixée par les parents ; découvert impossible ; contrôle des achats par les parents grâce au suivi détaillé des opérations...
- **Autonomie** : gestion autonome du budget par l'élève ; possibilité de régler avec la carte directement chez des commerçants ou d'effectuer des retraits d'espèces.
- **Souplesse** : l'élève n'est plus soumis aux horaires d'ouverture de l'intendance pour retirer de l'argent. Plusieurs lycéens utilisent déjà des cartes bancaires prépayées et confirment leur intérêt.

## Les frais médicaux

Le suivi médical des internes est assuré comme suit : visite le mardi soir au lycée sur demande de Mme l'infirmière ou transport au cabinet médical, maison médicale ou hôpital en cas d'urgence. **La famille règlera directement le praticien.**

1. Le praticien (médecin, pharmacie, hôpital...) adressera directement la facture à la famille par mèl ou par courrier.
2. La famille devra régler la facture dans les plus brefs délais, soit par chèque, soit par virement bancaire (le RIB du praticien sera fourni avec la facture). Ce dernier mode de paiement sécurisé et rapide doit être privilégié, notamment par les familles vivant à l'étranger.
3. Le praticien enverra ensuite la feuille de soin afin que la famille puisse se faire rembourser.

A noter que **dès 12 ans les enfants de nationalité française peuvent posséder une carte vitale**. Il est donc recommandé d'en faire la demande auprès de votre caisse d'assurance maladie. Dans certains cas, cela pourra permettre à votre enfant de régler les frais médicaux directement avec sa carte bancaire et de présenter sa carte vitale pour un remboursement rapide des frais.

**MANDAT DE PRELEVEMENT SEPA**

Référence unique du mandat :

Type de contrat : Créance Demi-Pension/Internat/Autres.

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez LYCEE CLIMATIQUE RENE BILLERES à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de LYCEE CLIMATIQUE RENE BILLERES.

Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée :  
- dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé.

IDENTIFIANT CREANCIER SEPA

FR 46 ESD 812D80

NOM ET PRENOM DE L'ELEVE :

## DESIGNATION DU TITULAIRE DU COMPTE A DEBITER

Nom :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Pays :

## DESIGNATION DU CREANCIER

Nom : LYCEE CLIMATIQUE RENE BILLERES

Adresse : 6 Avenue Marcel Lemettre  
BP 103

Code postal : 65402

Ville : ARGELES-GAZOST CEDEX

Pays : FRANCE

## DESIGNATION DU COMPTE A DEBITER

IDENTIFICATION INTERNATIONALE (IBAN)

IDENTIFICATION INTERNATIONALE DE LA BANQUE (BIC)

--	--	--	--	--	--	--

--	--	--	--	--

Type de paiement : Paiement récurrent/répétitif

Paiement ponctuel

Signé à :

Signature :

Le (JJ/MM/AAAA) :

DESIGNATION DU TIERS DEBITEUR POUR LE COMPTE DUQUEL LE PAIEMENT EST EFFECTUE (SI DIFFERENT DU DEBITEUR LUI-MEME ET LE CAS ECHEANT) :

Nom du tiers débiteur :

**JOINDRE UN RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE** de votre compte courant (au format IBAN BIC)**Rappel :**

En signant ce mandat, j'autorise ma banque à effectuer sur mon compte bancaire, si sa situation le permet, les prélèvements ordonnés par LYCEE CLIMATIQUE RENE BILLERES. En cas de litige sur un prélèvement, je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à ma banque. Je réglerai le différend directement avec LYCEE CLIMATIQUE RENE BILLERES.

Les informations contenues dans le présent mandat, qui doit être complété, sont destinées à n'être utilisées par le créancier que pour la gestion de sa relation avec son client. Elles pourront donner lieu à l'exercice, par ce dernier, de ses droits d'opposition, d'accès et de rectification tels que prévus aux articles 38 et suivants de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.